



UNIVERSITÉ DE  
MONTPELLIER

# PILOTAGE DE LA FORMATION

NOVEMBRE 2023

**A**u cœur de la stratégie de formation de l'Université de Montpellier, se situent le parcours des étudiantes et étudiants, leur réussite et son insertion professionnelle. Des axes de travail précis ont ainsi été définis et sont détaillés dans différents documents comme le volet spécifique du contrat de site ou encore le contrat d'objectifs, de moyens et de performance.

La mise en œuvre de cette politique de formation volontariste ne peut s'effectuer sans un pilotage, qui doit trouver une voie à la fois rigoureuse et souple permettant de maintenir le fonctionnement et la cohérence d'ensemble de l'établissement, en laissant de la marge aux spécificités et initiatives des UFR, Écoles et Instituts.

Le document présenté ici a vocation à préciser comment la politique de formation est portée et pilotée au niveau central dans son articulation avec les structures d'enseignement, de recherche et avec nos partenaires, à rappeler les prérogatives des différentes instances qui l'élaborent ainsi qu'à évoquer les ressources administratives et techniques qui permettent son déploiement.

C'est au travers de ce pilotage, de cette structuration solide et de ces interactions fluides entre les différents actrices et acteurs que nous espérons atteindre l'essentiel : poursuivre efficacement notre ambition partagée au service des étudiantes et des étudiants.

**Philippe Augé**  
Président de l'Université

**Agnès Fichard-Carroll**  
Vice-Présidente Formation et vie universitaire

# PILOTAGE CENTRAL DE LA FORMATION

## STRATÉGIE DE L'UM EN MATIÈRE DE FORMATION

### OBJECTIFS PRIORITAIRES :

- Piloter l'offre de formation
- Développer une structuration adaptée et visible de la formation
- Présentation de l'offre de formation sous forme de blocs de compétence
- Amplifier les dispositifs d'orientation et d'insertion professionnelle
- Diversifier la formation par l'alternance et la formation tout au long de la vie
- Se positionner dans une dynamique de transformation pédagogique incluant l'innovation, l'approche numérique et l'évaluation
- Favoriser l'ouverture internationale
- Soutenir la politique documentaire

### QUELQUES ACTIONS DE L'ÉTABLISSEMENT EN LIEN AVEC NOTRE STRATÉGIE :

- Réussite des primo-entrants : appel à projets établissement dédié, axe du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP)
- Mise en place des blocs de compétences : nomination d'un chargé de Mission, lettre de cadrage, réunions régulières avec les référents dans les UFR, écoles et instituts, mise en place de Référentiel d'équivalent horaires (REH)
- Evaluation des formations et des enseignements : nomination d'un chargé de mission, lettre de cadrage, organisation d'une campagne annuelle
- Développement de cursus d'excellence interdisciplinaire : Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures (CPES), Programme gradué IDIL (SFRI), Bilicence,...
- Développement du Centre de Soutien à l'Innovation Pédagogique et d'actions relevant du Numérique pour la formation
- Développement de formation sur la Transition Ecologique : axe du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance et du Schéma directeur de la Transition Écologique (SDTE)

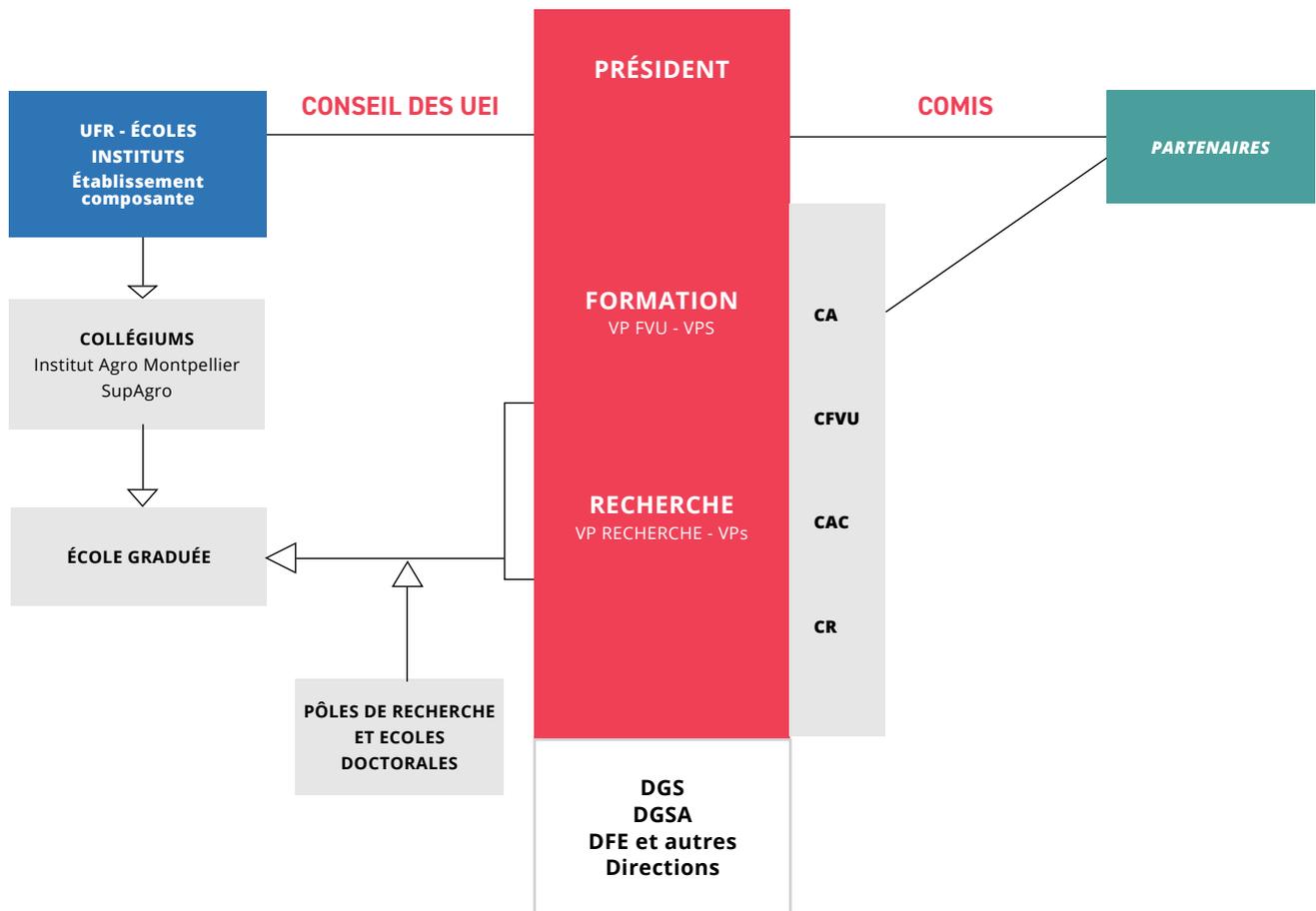
### CADRAGES GÉNÉRAUX

Outre les cadrages cités ci-dessus, l'UM élabore d'autres documents qui permettent de rappeler la réglementation et décliner des éléments communs à toutes les structures :

- Règlement des études, des enseignements et des examens,
- Cadrage Césure,
- Cadrage Sportifs de Haut Niveau,...

# PILOTAGE CENTRAL DE LA FORMATION

## STRUCTURATION DU PILOTAGE DE LA FORMATION





# CONCEVOIR ET PORTER LA STRATÉGIE DE L'UNIVERSITÉ

## L'ÉQUIPE POLITIQUE

Le Président et l'équipe des Vice-présidentes et Vice-présidents, en concertation avec l'ensemble des actrices et acteurs de la formation conçoivent et portent la stratégie de l'Université.

La politique liée aux missions relevant strictement de la formation telles que décrites dans le Code de l'Education (article L123-2) sont plus particulièrement portées par le Président et la VP Formation et vie universitaire auxquels, en fonction des sujets, s'ajoutent le VP Recherche, le VP délégué au numérique pour la formation, le VP relations internationales, la VP étudiant, la VP déléguée aux enjeux environnementaux, ...

Il est entendu, même si elles ne sont pas ciblés dans ce document qui se concentre sur la politique en matière de cursus, de formations et d'enseignements, que les politiques RH ou budgétaires impactent nécessairement la formation.

L'équipe politique s'appuie également sur des chargés de mission. Pour la formation, on peut citer :

- le chargé de mission *Mise en place de l'approche par blocs de compétences*,
- le chargé de mission *Charm-8*,
- le chargé de mission *Mise en place des évaluations des formations et des enseignements*
- les chargés de mission du *projet SFRI-IDIL*.

Les orientations prises en cette matière résultent donc d'interactions multiples.

Dans le cadre de cette politique définie dans notre contrat de site et en lien avec l'évaluation HCERES, l'établissement déploie son action selon deux dimensions :

### UNE DIMENSION GÉNÉRALE ET COMMUNE À L'ENSEMBLE DE L'ÉTABLISSEMENT

Nous pouvons citer, à titre d'exemple, la mise en place générale et progressive de la démarche compétences dans nos formations ou encore le chantier de l'évaluation des enseignements.

### UNE DIMENSION PLUS SPÉCIFIQUE À DESTINATION DE LA COMMUNAUTÉ

C'est une dimension parallèle et complémentaire à ces actions de fond, qui permettent aux équipes pédagogiques d'expérimenter, tout en gardant dans notre esprit la possibilité d'essaimage.

Cette dimension est travaillée par des appels à projets (AAP) permettant de cibler des axes spécifiques :

- appui à la consolidation de nouveaux cursus,
- appui à l'interdisciplinarité,
- appui à l'internationalisation des formations....

### 4 TYPES D'APPELS À PROJET FORMATION

- l'AAP PROPEDA, basé le plus souvent sur les chantiers établissement en cours,
- l'AAP PedagoN'UM (numérique pour la formation) qui ne concerne que l'établissement,
- l'AAP COMP (contrat d'objectifs et de moyens) pour favoriser les initiatives sur les axes stratégiques de l'UM,
- l'AAP-PEI (programme d'excellence I-SITE).



# CONCEVOIR ET PORTER LA STRATÉGIE DE L'UNIVERSITÉ

## L'ÉQUIPE POLITIQUE

### LES MISSIONS DE LA VICE-PRÉSIDENTE FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

Les missions s'effectuent sous l'autorité du Président en lien avec les autres Vice-Présidents, le DGS, ses adjoints et les directions centrales et services communs. Elles consistent principalement à :

- Définir les politiques de formation au niveau de l'établissement et du COMP
- Mettre en œuvre les objectifs du contrat de l'établissement avec le ministère
- Définir les orientations en matière d'accréditation et en assurer le suivi
- Assurer le pilotage de l'Offre de formation et la coordonner en lien avec les UFR, Écoles et Instituts
- Développer la formation continue et par apprentissage pour tous les publics
- Proposer la politique de formation dans le cadre du projet d'excellence I-site
- Organiser l'implication de l'université dans les réponses aux appels à projets « Formation » extérieurs à l'établissement
- Favoriser l'accompagnement des étudiants dans leur réussite et dynamiser la vie universitaire et de campus

### LES MISSIONS DE LA VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE NUMÉRIQUE POUR LA FORMATION ET VIE UNIVERSITAIRE

Les missions s'effectuent sous l'autorité du Président en lien avec les autres Vice-Présidents, le DGS et les directions centrales et services communs. Elles consistent principalement à :

- Développer la mise à disposition des ressources pédagogiques numériques à destination des étudiantes et étudiants
- Favoriser la diversification et la transformation des pratiques pédagogiques au travers du développement de la pédagogie numérique et de l'utilisation du numérique au service de l'évaluation des connaissances et des compétences
- Favoriser les usages du numérique pour l'ensemble des missions de l'établissement
- animer le comité numérique pour la formation de l'établissement



# CO-CONSTRUIRE AVEC LES UFR, ÉCOLES ET INSTITUTS

## CONSEIL DES UFR, ÉCOLES, INSTITUTS ET ÉTABLISSEMENT COMPOSANTE

**Au cœur des enjeux de formation, se trouvent bien évidemment les UFR, Écoles et Instituts avec leurs équipes de direction, leurs équipes pédagogiques et leurs équipes administratives et techniques qui permettent d'offrir des formations de qualité pour les étudiantes et étudiants dans des environnements propices.**

Les UFR, Écoles et Instituts (UEI) mettent en œuvre la politique de l'établissement dans le respect de leurs spécificités disciplinaires, organisationnelles et fonctionnelles, et développent des projets propres, en cohérence avec la stratégie commune de l'Université.

Des contrats d'objectifs et de moyens avec les UEI et un contrat d'objectifs et d'engagements avec l'établissement-composante sont signés par les parties : ces contrats définissent les conditions dans lesquelles les UEI et l'établissement-composante contribuent à la stratégie de l'Université de Montpellier et mettent en œuvre leurs actions propres. Subsidiarité et collégialité sont les principes qui régissent les interactions entre le niveau central et les composantes. Certaines dispositions stratégiques ou réglementaires relèvent du central (normes de groupe, plafonnement REH,...) d'autres dispositions des UEI (contenu pédagogique, définition du volume horaire du REH attribué,...)

- L'article 5-1 des statuts évoque l'Établissement-composante. Le Titre V des statuts précise les relations entre l'Université et son Établissement-composante notamment en matière de formation. (art.30-1, §3, art.30-2, §1, art.30-4).

- Les articles 5-2 (UFR), 5-3 (Instituts), 5-4 (Écoles) des statuts listent les différentes composantes de l'Université. (décret n°2021-1207 du 21/09/2021 portant création de l'UM et approbation de ses statuts).

**L'Université de Montpellier comprend les UFR, Instituts, École et Établissement composante suivants :**

UFR de Droit et de Science Politique ; UFR d'Économie ; UFR d'Éducation ; UFR de Médecine ; UFR d'Odontologie ; UFR des Sciences de Montpellier ; UFR des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques ; UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives ;

Institut d'Administration des Entreprises ; Institut de Préparation à l'Administration Générale ; Institut Montpellier Management ; Institut Universitaire de Technologie de Béziers ; Institut Universitaire de Technologie de Montpellier-Sète ; Institut Universitaire de Technologie de Nîmes ; Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation ;

École Polytechnique Universitaire de Montpellier ; Observatoire des Sciences de l'Univers « OSU-OREME » ainsi que l'ENSCM en tant qu'établissement-composante

## LE CONSEIL DES UFR, ÉCOLES ET INSTITUTS (UEI)

**Lieu privilégié des relations entre la Présidence et l'ensemble des UEI et Établissement-composante, ce conseil constitue un espace d'échange et de dialogue notamment en termes de formation. Ce conseil participe à la préparation et à la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration et du conseil académique dans son champ de compétence.**

- Ce conseil est prévu par l'article 11 des statuts de l'UM. (décret n°2021-1207 du 21/09/2021 portant création de l'UM et approbation de ses statuts).
- Ce conseil comprend les directeurs des UEI ainsi que le directeur de l'établissement-composante.
- Le conseil des UEI se réunit sur une base d'environ 12 fois/an.
- Il est préparé par la VPFVU en lien avec les directions administratives.



# INTERAGIR ENTRE STRUCTURES ET PROPOSER DES ACTIONS

## LES COLLEGIUMS ET L'ÉCOLE GRADUÉE

### HUIT COLLÉGIUMS

- Agriculture et alimentation,
- Droit et science politique et administration -Jean Moulin
- Économie et gestion,
- Éducation,
- Filières technologiques,
- Ingénierie,
- Santé,
- Sciences

Les Collégiums ont pour objectif principal de renforcer la visibilité et l'attractivité des formations. Dans le respect des prérogatives de chacune des structures d'enseignement, les Collégiums facilitent les synergies sur des grands champs de formation académique.

Ils renforcent la visibilité, la coordination et la lisibilité de l'offre de formation globale de l'Université de Montpellier et de ses partenaires. Ils constituent des outils de valorisation supplémentaires des formations de l'Université de Montpellier et permettent d'initier le déploiement d'actions de formation au sein de l'établissement. Ils sont administrés par un comité de pilotage dont la coordinatrice ou le coordinateur est nommé par le Président, sur proposition des directrices et directeurs des structures concernées.

- Les *Collégiums* sont définis à l'article 6-2 du décret portant création de l'UM
- Les *Collégiums* regroupent les directeurs des UFR, des écoles et instituts, de l'établissement-composante et de l'École nationale d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier Sup Agro).
- Les *Collégiums* sont dotés de statuts qui déterminent les règles de composition et de fonctionnement du comité de pilotage.
- Les *Collégiums* se réunissent sur la base de deux fois par an. Les réunions sont préparées par le coordinateur du Collégium avec l'appui administratif de la DFE.

### L'ÉCOLE GRADUÉE

C'est une structure permettant le dialogue entre formation et recherche notamment dans l'objectif d'adosser plus fortement la formation à la recherche et d'articuler le niveau Master et le niveau Doctorat. Dans ce cadre, elle favorise l'innovation pédagogique, la création de modules interdisciplinaires et l'attractivité internationale pour l'ensemble des champs disciplinaires relevant de l'Université de Montpellier. Par ailleurs, elle permet d'initier la mise en place de processus de recrutement novateurs pour les étudiants de niveau Master, Ingénieur et Doctorat.

- L'école graduée est définie à l'article 6-3 des statuts de l'UM
- Le conseil de l'école graduée est composé d'un représentant de chaque Collégium, pôle de recherche et école doctorale de l'Université de Montpellier. Il est codirigé par les vice-présidents chargés de la recherche et de la formation et de la vie universitaire.
- L'école graduée se réunit sur la base de 3 réunions par an qui sont préparées par le VP recherche et la VPFVU, en lien avec la DRED et la DFE.



# AGIR AVEC L'ENSEMBLE DE NOS PARTENAIRES I-SITE

## LE COMIS

### LE COMITÉ DES INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES ET STRUCTURANTS (COMIS)

L'évolution de l'Université de Montpellier en Établissement expérimental, a permis de mieux intégrer nos partenaires à la politique de l'établissement au niveau du CA, du comité consultatif international ou encore du COMIS.

#### LES MISSIONS DU COMIS

Le COMIS définit et coordonne les objectifs communs liés au déploiement des dispositifs issus des Programmes d'investissement d'avenir.

Il mène la réflexion et arrête les choix collectifs des partenaires en termes de politique d'investissements scientifiques et immobiliers et de réponse aux appels à projets structurants de toute nature

- contrat de plan État-Région,
- projets européens d'envergure,
- projets structurants transversaux financés par les collectivités territoriales, etc.

Il est le lieu d'échanges sur les stratégies des partenaires en matière de politique de recrutement sur le site.

Il veille au déploiement de la stratégie et des actions définies par l'Université de Montpellier et ses partenaires.

*En matière de formation, le COMIS est consulté sur les projets financés dans le cadre du programme d'excellence I-SITE dont les appels à projets formation.*

- La composition du COMIS est rappelée à l'article 14 des statuts de l'UM. Il se réunit, sur convocation du président, sans condition de quorum, au moins deux fois par année civile.
- Le directeur délégué prépare les réunions en lien avec la DPS



# ÉLABORER ET SE PRONONCER

## LES ORGANES DE GOUVERNANCE : la CFVU

### LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE (CFVU)

**C'est l'instance qui traite l'ensemble des sujets en lien avec la formation.**

**Elle adopte notamment :**

- la répartition des moyens destinés à la formation tels qu'alloués et définis par le CA
- les règles relatives aux examens
- les règles d'évaluation des enseignements
- les mesures visant la réussite du plus grand nombre d'étudiantes et d'étudiants
- les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiantes et étudiants et la validation des acquis, à faciliter leur entrée dans la vie active et à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives
- les mesures de nature à améliorer les conditions de vie et de travail, notamment les mesures relatives aux activités de soutien, aux œuvres universitaires et scolaires, aux services médicaux et sociaux, aux bibliothèques et centres de documentation et à l'accès aux ressources numériques
- les mesures visant à promouvoir et développer des interactions entre sciences et société, initiées et animées par des étudiants ou des enseignants-chercheurs
- les mesures nécessaires à l'accueil et à la réussite des étudiants présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant conformément aux obligations qui incombent aux établissements d'enseignement supérieur
- elle est consultée sur les programmes de formation des composantes

#### Référence réglementaire :

- art. L 712-6 du code de l'éducation,
- La composition de la CFVU est définie à l'art. 20 des statuts de l'UM
- La CFVU se réunit sur la base de 6 réunions par an.
- La commission est préparée par la VPFVU en lien avec la DFE



# ÉLABORER ET SE PRONONCER

## LES ORGANES DE GOUVERNANCE : Le CAC et le CA

### LE CONSEIL ACADÉMIQUE (CAC)

En formation plénière, le Conseil Académique est consulté ou peut émettre des vœux sur les orientations des politiques de formation, de recherche, de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et de documentation scientifique et technique, sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur vacants ou demandés, sur la demande d'accréditation mentionnée à l'article L613-1 et sur le contrat d'établissement ; il propose au Conseil d'Administration un schéma directeur pluriannuel en matière de politique du handicap, qui couvre l'ensemble des domaines concernés par le handicap et donc l'inclusion des étudiantes et étudiants en situation de handicap dans les formations ; il est consulté sur toutes les mesures visant à garantir l'exercice des libertés universitaires et des libertés syndicales et politiques des étudiantes et étudiants.

En formation restreinte, le Conseil Académique ne traite pas de question générale de formation. Il est l'organe compétent pour l'examen des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs ou pour délibérer sur l'intégration des fonctionnaires des autres corps dans le corps des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs et sur le recrutement ou le renouvellement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

#### Référence réglementaire :

- article L 712-4 du code de l'éducation,
- La composition du CAC est définie à l'article 18 des statuts de l'UM
- Le CAC se réunit sur la base de 3 réunions par an en formation plénière ou restreinte. Il est préparé par le VP recherche et la VPFVU en lien avec le secrétariat du CAC au sein de la DAGI.

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le Conseil d'Administration de l'Université a plusieurs prérogatives. Ainsi, sans être exhaustif, il se prononce notamment sur les grandes orientations du contrat quinquennal il vote le budget et approuve les comptes pour toutes les composantes de l'Université (UFR, Instituts, Écoles) ou encore décide également de la répartition des emplois. En matière de formation, il est consulté sur toutes les actions ayant un impact budgétaire pour l'établissement. Ainsi, il arrête les capacités d'accueil et les attendus pour chacun des diplômes et statue en dernier ressort sur les propositions soumises par la CFVU et par la CR (Commission de la Recherche).

#### Réf. réglementaire :

- article L.712-3 du code de l'éducation,
- La composition du CA est définie dans l'article 17 des statuts de l'UM
- Le CA se réunit sur la base de 6 réunions par an en formation plénière ou restreinte. Il est préparé par le VPCA en lien avec le secrétariat du CA au sein de la DAGI.



# CONSEILLER L'ÉQUIPE POLITIQUE ET DÉPLOYER LA POLITIQUE DE FORMATION

## LES DIRECTIONS ET SERVICES COMMUNS

De nombreuses directions interviennent dans le domaine de la Formation, la DRH, la DAF, la DPIL .. Toutefois, les acteurs ou directions plus directement en prise avec la formation et les enseignements sont :

### LA DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ADJOINTE, CHARGÉE DE LA FORMATION, DES VIES ÉTUDIANTE ET INSTITUTIONNELLE (DGSA FVEI)

- Elle a un rôle de coordination dans les champs thématiques correspondant à son périmètre de compétence, dans un objectif de fluidité, d'efficacité, de lisibilité et de réactivité.
- Elle pilote et coordonne les missions relatives à la formation initiale et continue, aux vies étudiante et institutionnelle
- Elle conduit des dossiers et projets dans l'ensemble des domaines ci-dessus évoqués et notamment en matière de formation continue et initiale, de culture, d'activités sportives et de loisirs, de vie étudiante et de campus.

### LA DIRECTION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS (DFE)

Au cœur du fonctionnement de l'établissement en matière de formation et d'enseignement, la DFE a pour mission de :

- mettre en œuvre la politique de formation ;
- assurer le portage administratif de l'accréditation ainsi que son suivi notamment dans ses aspects réglementaires ;
- garantir l'opérationnalité des outils de gestion du domaine de la formation et des études en lien avec la direction des systèmes d'information et du numérique ;
- produire des données d'aide à la décision et au pilotage ;
- piloter l'organisation et garantir le déroulement des études : contrôle et suivi des actes de gestion en scolarité (de la candidature à la délivrance du diplôme) ;
- mettre en place et diffuser les dispositifs d'aide à la réussite ;
- accompagner et conseiller les UFR, Ecoles et Instituts ;
- promouvoir et gérer les appels à projet dans le domaine de la formation
- garantir et contrôler l'application des textes réglementaires
- organiser la CFVU et en assurer le suivi.

### LE SERVICE COMMUN DE FORMATION CONTINUE (SFC)

La formation continue fait partie des missions dévolues aux universités, au même titre que la formation initiale, la recherche et l'insertion professionnelle. La formation continue s'adresse aux actifs : salariés, indépendants, chefs d'entreprise et demandeurs d'emploi. Elle permet de se former tout au long de son parcours professionnel pour trouver ou retrouver un emploi, évoluer dans leur carrière, valoriser leurs compétences, et acquérir de nouveaux savoirs.

### LE SERVICE COMMUN D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE (SCUIO-IP)

Le SCUIO-IP est un service à la disposition des étudiantes et étudiants de l'UM ou d'autres structures de l'enseignement supérieur en France ou à l'étranger, des lycéennes et lycéens et des adultes manifestant un intérêt pour l'offre de formation proposée par l'Université. L'objectif principal de ce service est d'aider ces publics sur les questions d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle.



# CONSEILLER L'ÉQUIPE POLITIQUE ET DÉPLOYER LA POLITIQUE DE FORMATION

## LES DIRECTIONS ET SERVICES COMMUNS

### LE CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA)

Le CFA contribue à l'ouverture à l'apprentissage de nouvelles formations en adéquation avec les besoins des entreprises. Il s'assure du bon fonctionnement de l'apprentissage universitaire et accompagne la promotion des formations par apprentissage :

- BUT
- Licences générales et professionnelles
- Diplômes d'ingénieurs
- DCG
- Masters
- ...
- DSCG
- Diplômes d'État

Le CFA EnSup-LR\* a été créé en 2015 par la volonté commune des Universités de Montpellier, Paul Valéry Montpellier 3, Nîmes, Perpignan Via Domitia, de l'École Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier et L'Institut Agro Montpellier. Il est porté par l'UM au titre de la politique de site.

### LE SERVICE COMMUN DE SOUTIEN À L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE (SCSIP)

Nouvellement créé, le centre contribue à la formation des enseignantes-chercheuses et des enseignantes et des enseignants-chercheurs et des enseignants, il apporte aux UFR, écoles et instituts, à l'établissement-composante et aux établissements partenaires de l'UM (par voie de conventionnements) son expertise dans leur stratégie de développement des approches pédagogiques innovantes et d'expérimentation. Il a pour mission d'initier, d'accompagner, de soutenir la transformation pédagogique, de mettre en place les conditions d'une évaluation des dispositifs développés et de mesurer l'impact de leur mise en œuvre par rapport aux objectifs affichés. A cette fin, le SCSIP intègre l'Observatoire de la Transformation Pédagogique (O.T.P.)

### LE SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION (SCD )

Le SCD définit et met en œuvre le volet documentaire de la stratégie de l'Université. Il contribue aux activités de formation et de recherche. Outre la mise à disposition des ressources sur tout support et des services sur place et à distance, il met en œuvre de nombreuses actions venant en soutien de la formation, parmi lesquelles on peut citer le tutorat documentaire, la formation des étudiants aux compétences informationnelle ou encore la gestion de ressources numériques produites par l'Université (mémoires, annales, etc.).

### LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES (DRI)

La DRI met en œuvre et coordonne la politique internationale de l'Université. En particulier, elle travaille avec le réseau des bureaux RI des UFR, Écoles et Instituts pour la mise en place et le pilotage des formations diplômantes et des échanges internationaux, avec la DRED pour la recherche, et avec les scolarités. Elle est également porteuse administrative de l'Alliance européenne CHARM-EU.

### LA DIRECTION DE LA RECHERCHE ET DES ÉTUDES DOCTORALES (DRED)

La formation doctorale est délivrée par les Écoles Doctorales et le Collège Doctoral de l'UM sous le pilotage de la DRED. Ces formations s'orientent aujourd'hui vers une articulation master-doctorat notamment sous l'impulsion des différents projets obtenus par l'UM.

### LA DIRECTION DES PROGRAMMES STRUCTURANTS

Cette direction est impliquée dans la gestion du programme gradué IDIL-SFRI et de l'École de santé numérique ESNbyUM.



# CONSEILLER L'ÉQUIPE POLITIQUE ET DÉPLOYER LA POLITIQUE DE FORMATION

## LES DIRECTIONS ET SERVICES COMMUNS

### LA DIRECTION DU SYSTÈME D'INFORMATION ET DU NUMÉRIQUE (DSIN)

La DSIN déploie la politique des systèmes d'information et des technologies de l'information et de la communication dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de la documentation ou encore de la gestion de l'information. Par son service des usages du numérique et notamment du bureau d'accompagnement à la pédagogie numérique, elle facilite, accompagne et promeut l'usage du numérique pour l'enseignement.

### LA DIRECTION DE LA VIE DES CAMPUS (DVC)

La direction Vie des campus regroupe notamment les services « Handiversité » et « Art & et culture » qui sont en lien avec la formation. Le service « Handiversité » accompagne les étudiantes et étudiants en situation de handicap dans leur parcours de formation à l'UM et participe à la mise en œuvre des aménagements d'études et/ou d'examens dans les UEI. Le service « Art & et culture » est quant à lui force de proposition et soutien pour la mise en place d'enseignements artistiques dans les formations. Grâce à leur diversité et domaines d'intervention (social, bien-être, vie universitaire,...), les services « Qualité de vie au travail » et « Vie étudiante » contribuent également à la réussite des étudiantes et des étudiants. La DVC est aussi la direction organisatrice de la Journée Portes Ouvertes.

### LE SERVICE COMMUN DE MÉDECINE PRÉVENTIVE ET PROMOTION DE LA SANTE (SCMPPS)

Le SCMPPS est ouvert à tous les étudiantes et étudiants de l'Université. Les visites et consultations sont gratuites, confidentielles et dans le respect du secret médical. Les étudiants peuvent y rencontrer des infirmières, médecins, psychologues cliniciens, une diététicienne, ainsi que des assistants sociaux du CROUS. Outre les consultations individuelles, des actions collectives de prévention sont proposées aux étudiants sur site ou en distanciel et animées par les Étudiants Relais Santé. La pluridisciplinarité de l'équipe permet d'offrir une approche globale de la santé.

### LE SERVICE COMMUN DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES (SUAPS)

Le SUAPS met en place les enseignements des UE sports intégrés dans les cursus des composantes. Il permet également aux étudiantes et étudiants de pratiquer de nombreuses activités sportives dans un cadre de loisirs, activités qui constituent comme on le sait des facteurs contributifs à la réussite étudiante.

#### Références réglementaires :

- Les services communs sont régis par des statuts précisés dans le code de l'éducation (Articles D714-1 à D714-106, Article 7 du statut de l'UM)
- Une réunion annuelle est organisée par le Président, en lien avec la VPFVU et le DGS, et les Directions et services, pour partager les informations et les orientations stratégiques des dossiers transversaux (approche par compétences, inclusion des étudiants, réussite...)

# UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER

Présidence - Direction générale des Services

163 rue Auguste Broussonnet 34090 Montpellier

[www.umontpellier.fr](http://www.umontpellier.fr)